

Partie 2 - Projet d'aménagement



4 – La voie principale

Des plantations irrégulières de chênes lièges sont prévues à l'Est de l'allée principale pour marquer l'ambiance littorale en reprenant les motifs paysagers du site. Elle rappelle la présence de la proximité du milieu forestier de la "Dune à chêne liège". Les ponctuations de vivaces en pieds des chênes lièges reprennent le cortège végétal spécifique de celui-ci.

Les connexions avec les boucles internes sont marquées par des pins parasols. Ils représentent des motifs paysagers qui servent de repères, notamment au niveau de la venelle piétonne transversale.

Une noue plantée d'arbres de moyen-jet et de cépées est prévue en séparation de la voie douce et la voirie à l'Ouest. Elle est composée d'alisiers blancs, d'érables champêtres, de cormiers, de cerisiers noirs. Ces plantations rendent possible la création d'un effet de paroi qui participe au ralentissement des voitures. Également, elles participent à la gestion du stationnement sur accotement. La voie douce est ainsi sécurisée.

Enfin, la noue favorise la gestion des eaux pluviales par infiltration et limite la création de réseaux enterrés.

5 - La venelle piétonne

Une liaison piétonne transversale est imaginée vers le ruisseau par une venelle récréative. Sa transparence visuelle est préservée et un alignement de peuplier guide la vue vers le ruisseau et sa ripisylve à l'Ouest.

Des ponctuations végétales composées d'un mélange d'arbustes et de cépées de zone humides participent à la gestion des arrières de lots et à la diversification des strates végétales. L'alignement de peupliers noirs est un motif traditionnel des cours d'eau.

A la jonction avec le ruisseau, une petite placette permet de d'accrocher la venelle sur la ripisylve.

6- Bouclage et liaison secondaire à l'Est

Les chênes lièges éparses reprennent la végétation existante, avec une densité plus importante au Sud, permettant de donner une ambiance plus intime à cet axe.

Les connexions avec les boucles internes sont marquées par des pins parasols.

Des placettes internes sont agrémentées des chênes pédonculés, qui bénéficient d'un espace plus large pour se développer. Les arbres permettent par ailleurs de contenir la place de la voiture.



2 - 3 Palette végétale

Les arbres repères

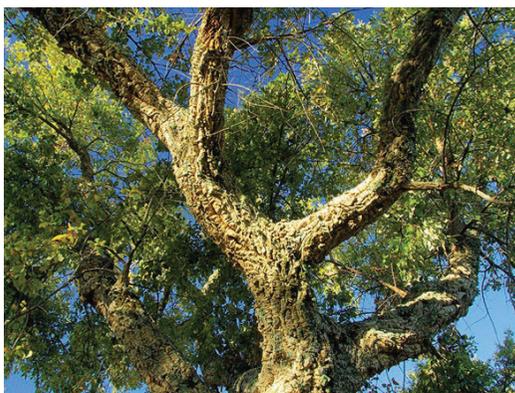


Pins parasols



Chêne pédonculé

Les alignements irréguliers, évocation du milieu de la pinède dunaire à chêne liège et de l'arrière dune.



Chêne liège



Alisier blanc



Érable champêtre



Prunellier



Cerisier noir en cépée

Atelier de paysages, Urbaniste - paysagiste

Demande de permis d'aménager / PA 2 _Volet paysager



Frêne à fleurs en cépée

Les arbres fleuris sur les zones d'alignements bâtis (VEFA)



Lilas des Indes en cépée



Arbousier en cépée

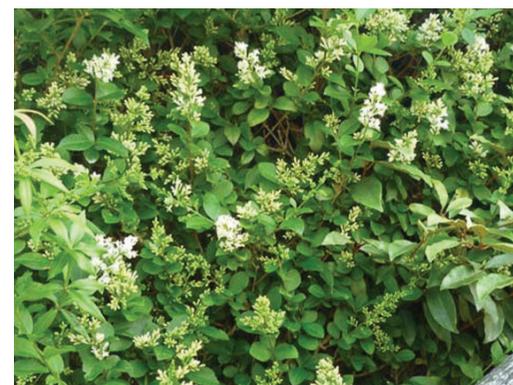
Les haies arbustives mixtes en limite de lots



Noisetier



Cornouiller sanguin



Laurier tin



Genêt des teinturiers



Genêt à balai
Atelier de paysages, Urbaniste - paysagiste
Demande de permis d'aménager / PA 2_Volet paysager

Haie arbustive libre mixte
plantée sur l'espace privatif

Alignement irrégulier de chênes
lièges sur l'espace public

Pins parasols marquant les
entrées et les carrefours

Bande plantée d'arbres de
moyen-jet et de cépées en
séparation de la voie douce :

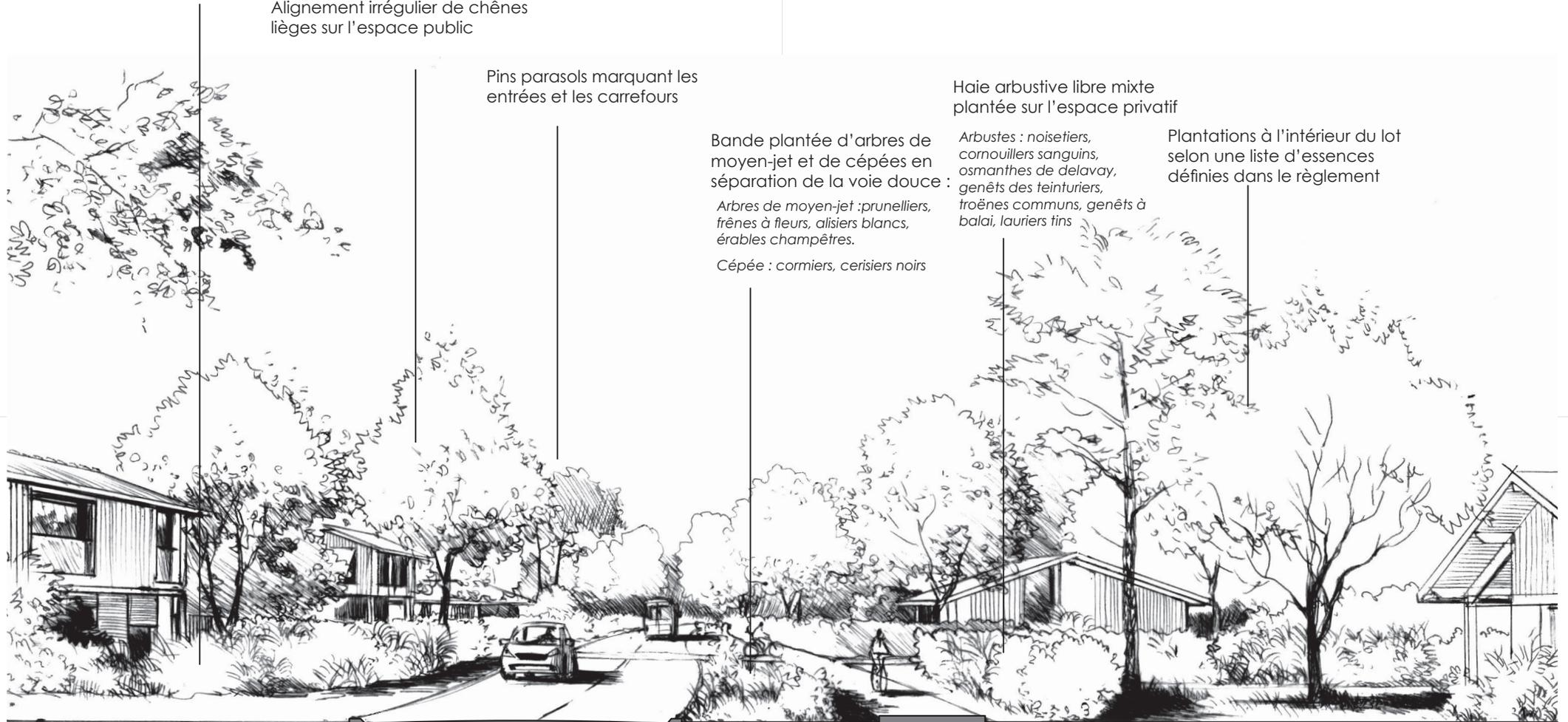
Arbres de moyen-jet : prunelliers,
frênes à fleurs, alisiers blancs,
érables champêtres.

Cépée : corniers, cerisiers noirs

Haie arbustive libre mixte
plantée sur l'espace privatif

Arbustes : noisetiers,
cornouillers sanguins,
osmanthes de delavay,
genêts des teinturiers,
troènes communs, genêts à
balai, lauriers tins

Plantations à l'intérieur du lot
selon une liste d'essences
définies dans le règlement



ESPACE VERT COMMUN

VOIE AUTO
5.50 M

ESPACE PAYSAGER
3.50 M

VOIE DOUCE
2.00 M

JARDIN PRIVATIF

LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION



LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION

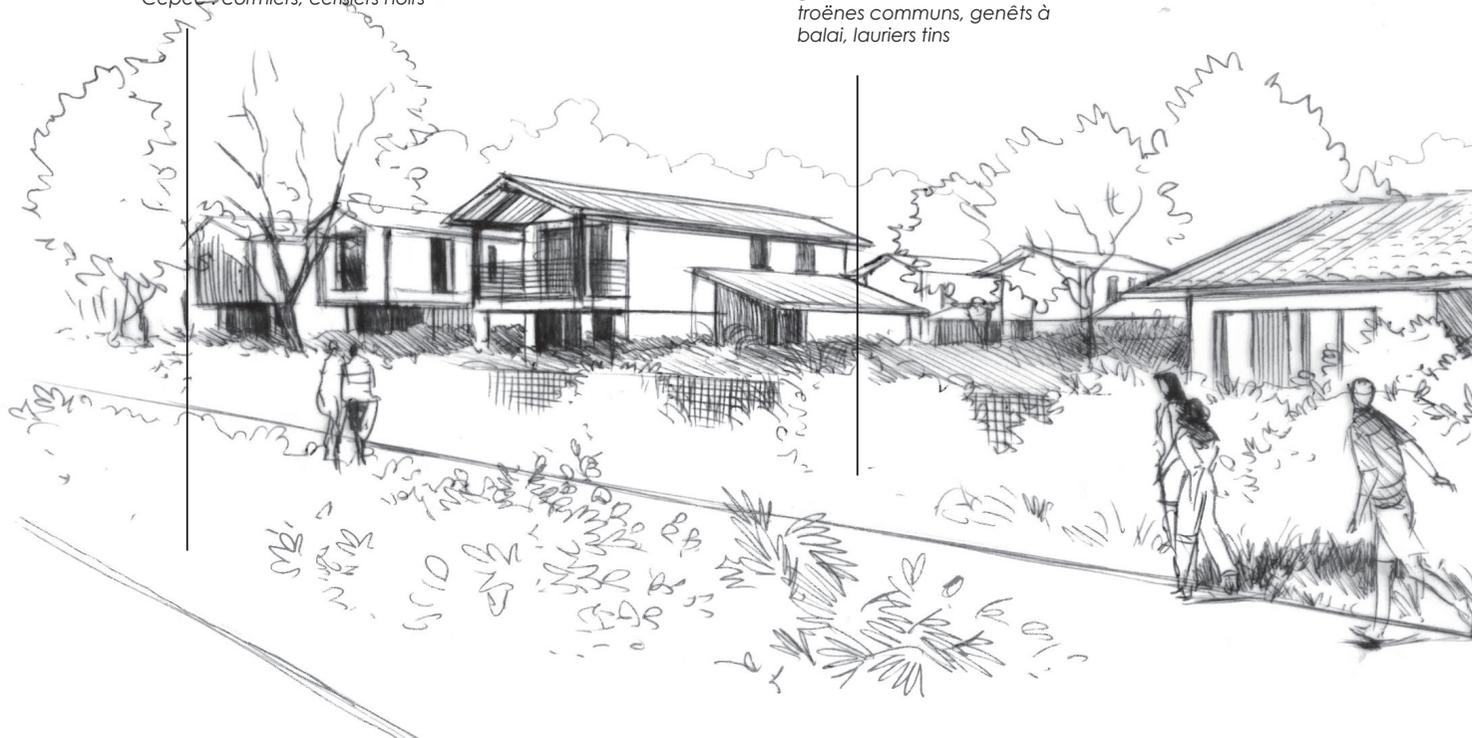
Bande plantée d'arbres de moyen-jet et de cépées en séparation de la voie douce :

Arbres de moyen-jet : prunelliers, frênes à fleurs, alisier blancs, érables champêtres.

Cépée : corniers, cerisiers noirs

Haie arbustive libre mixte plantée sur l'espace privatif

Arbustes : noisetiers, cornouillers sanguins, osmanthes de delavay, genêts des teinturiers, troènes communs, genêts à balai, lauriers tins



LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION

Zone
préservée pour
l'engoulévent

Bande plantée d'arbres de
moyen-jet et de cépées en
séparation de la voie douce :

Arbres de moyen-jet : *prunelliers,*
frênes à fleurs, alisier blancs,
érables champêtres.

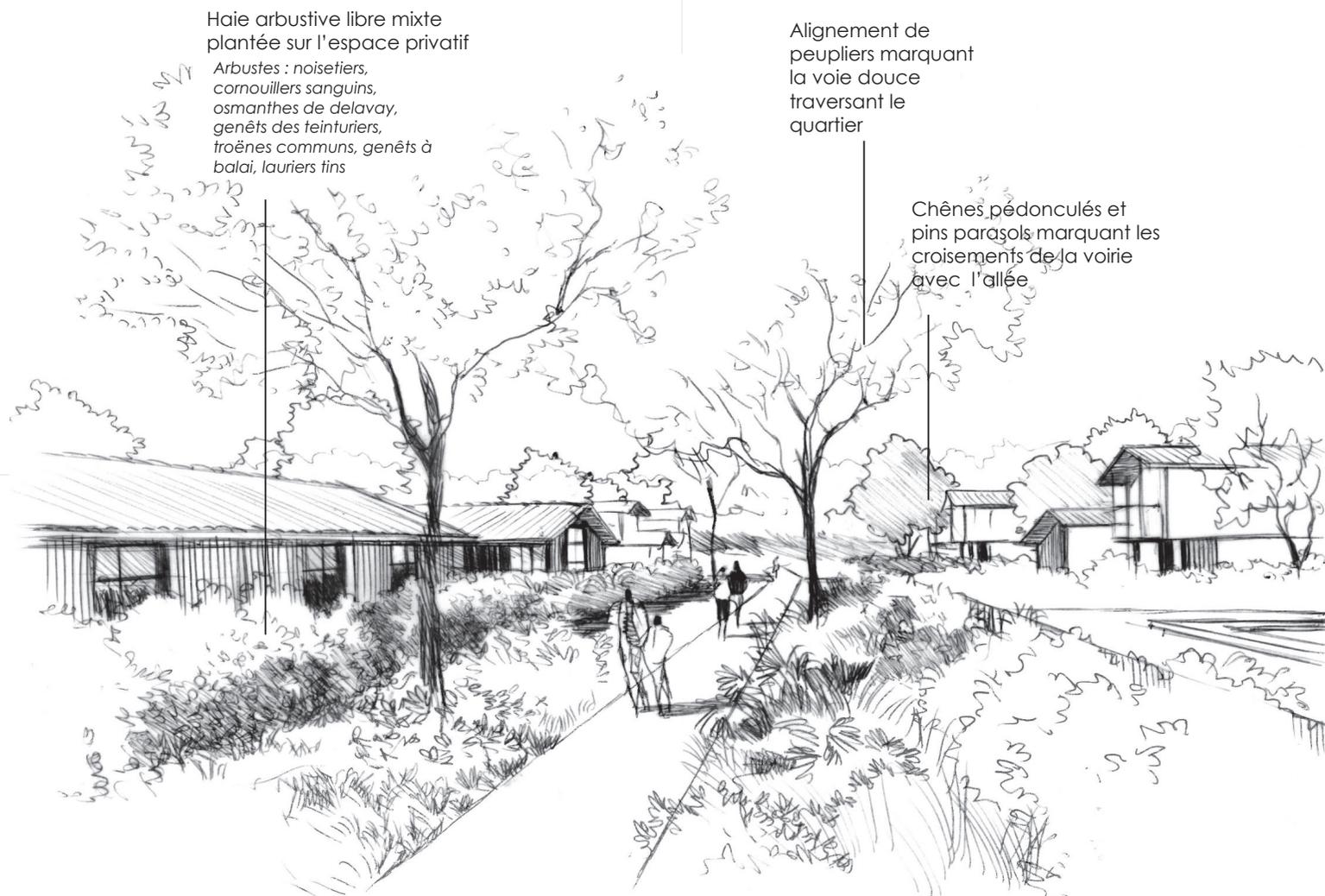
Cépée : *cormiers, cerisiers noirs*

Haie arbustive libre mixte
plantée sur l'espace privatif

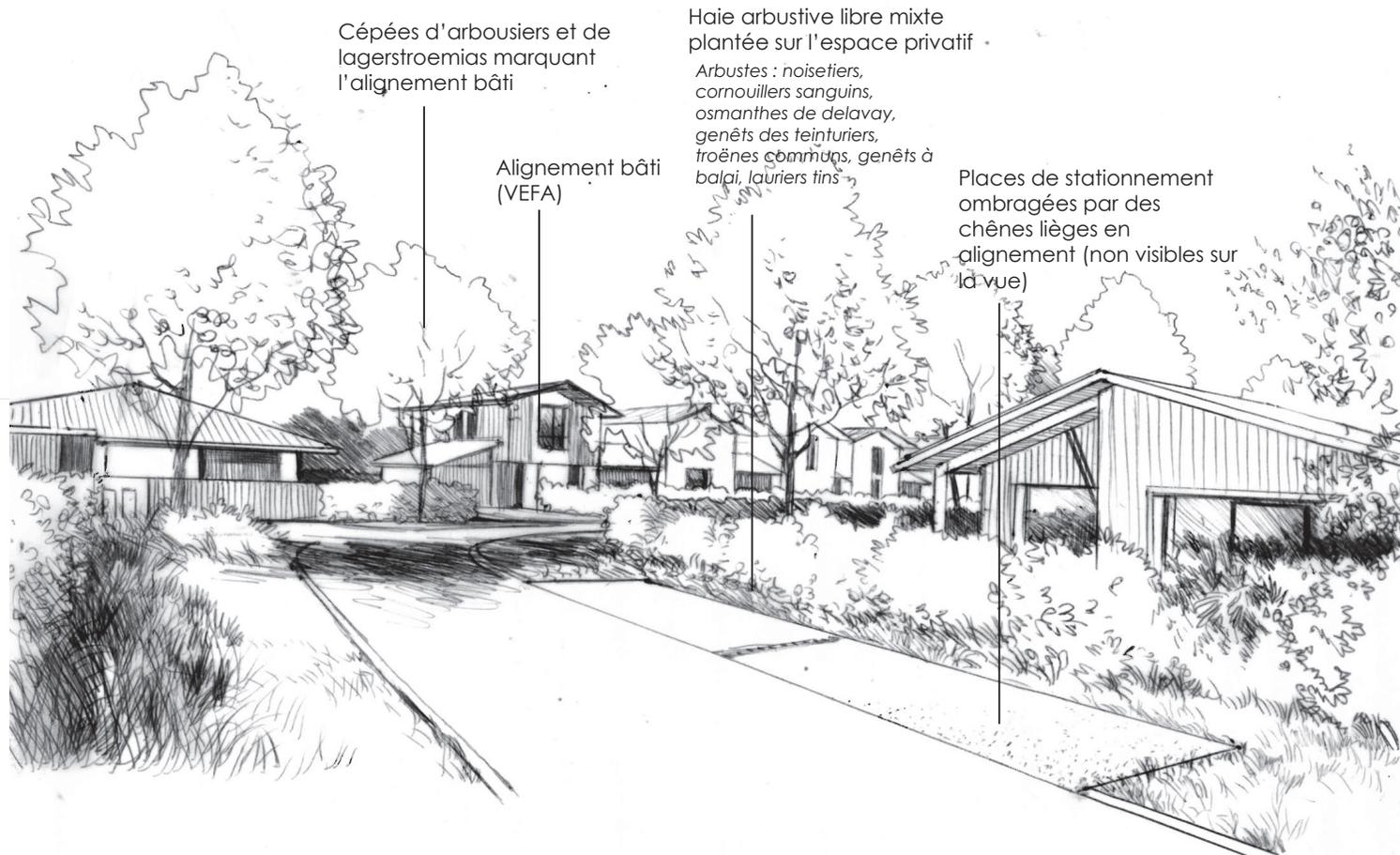
Arbustes : *noisetiers,*
cornouillers sanguins,
osmanthes de delavay,
genêts des teinturiers,
troènes communs, genêts à
balai, lauriers tins



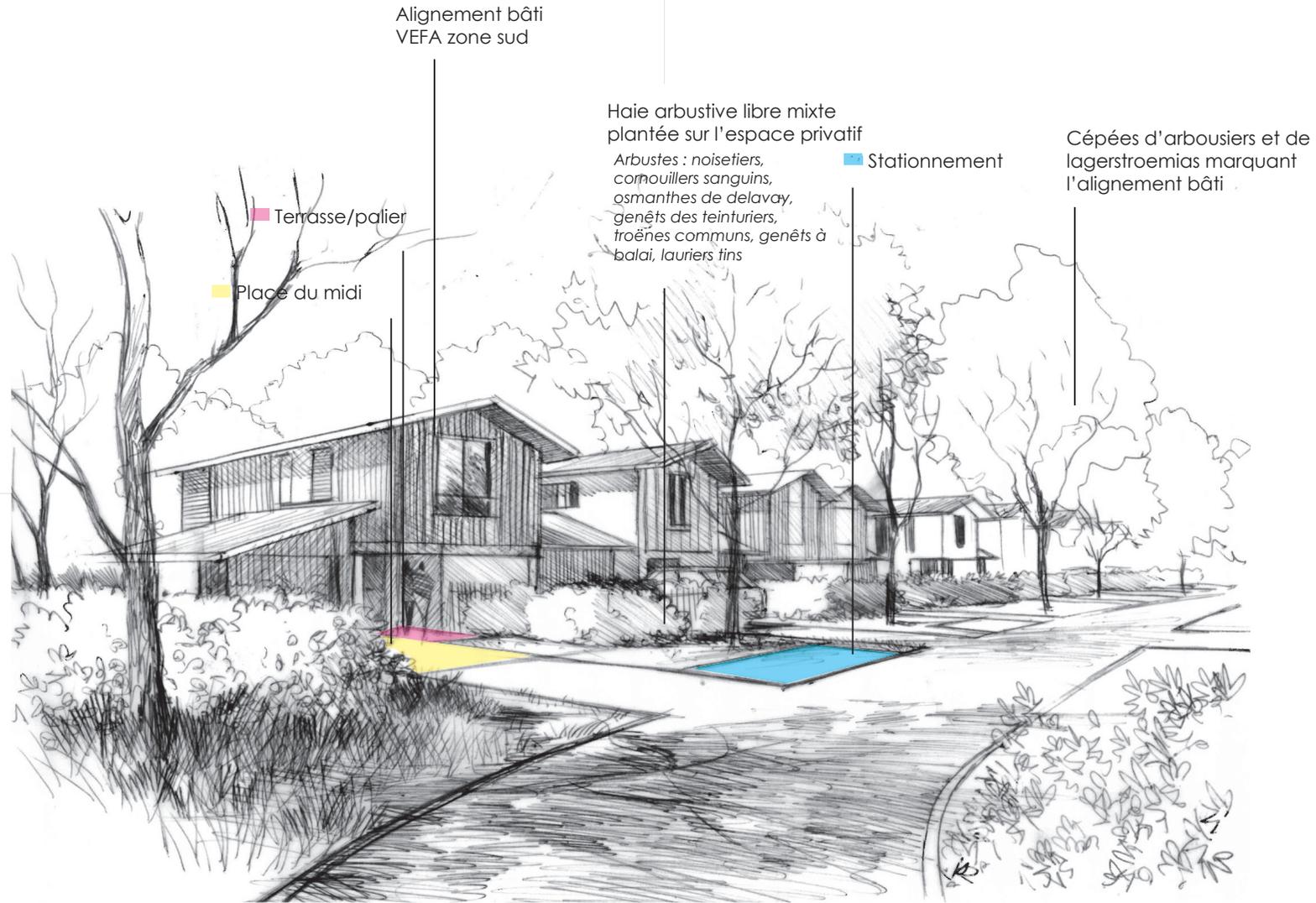
LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION



LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION



LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION



LES POINTS DE VUE SONT LOCALISES SUR LE PLAN DE COMPOSITION

